

## interrogatoire simultané

Par **LUNA06**, le **09/09/2007** à **19:24**

Bonjour,

Je suis sous contrôle judiciaire depuis le début de l'année. J'ai certaines obligations dont celle de ne pas entrer en contact avec la personne avec qui je vivais.

Nous sommes 3 à être mis en examen.

Récemment j'ai appris par la famille que mon ami est convoqué par le juge d'instruction avec l'autre personne mis en examen. Et moi? pourquoi n'ai je rien reçu? Pourquoi sont t-ils convoqués ensemble sans moi? Car en fait j'espérais être également entendue car ce ne sera qu'après avoir été interrogée que je pourrais faire une demande pour revoir mon ami.

Quelqu'un peut t'il m'éclairer?

Je vous en remercie par avance.

Par **anonym**, le **10/09/2007** à **11:02**

Bonjour,

Le juge d'instruction mène son instruction comme il l'entend, c'est-à-dire qu'il décide qui interroger et selon quelles modalités. S'il a décidé de n'entendre dans un premier temps que 2 des mis en examen, il doit avoir ses raisons, ce n'est pas parce qu'il vous a oublié.

Si vous désirez être entendu par lui, il vous est possible de faire une demande d'acte pour comparaître devant lui.

Par **Camille**, le **10/09/2007** à **11:28**

Bonjour,

Vous confondez avec une "confrontation" qu'un juge peut décider, ce qu'il fera peut-être à l'issue de ses autres auditions. Ce n'est que dans ce cas qu'à l'évidence il convoque tout le monde en même temps.

Normalement d'ailleurs, il commence par "écouter" chacun séparément donner sa version des faits.